

Projet pédagogique



Accueil périscolaire « Les P'tites Frimousses » 2024/2025

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 1 sur 57

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

1.	Historique	04
2.	La SPL Enfance et Animation	05
3.	Territoire d'intervention et contexte local	06
4.	Publics visés	08
5.	Comités d'usagers	09
6.	PEDT et Projet éducatif	09
7.	Démarche qualité	12

II. Présentation du site

1.	Diagnostic	14
2.	Contexte	14
3.	Historique	15
4.	Principales missions	15
5.	Les locaux	16
6.	Le public	20
7.	Les moyens mis en œuvre	20

III. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1.	Place de l'enfant	23
2.	Accueil des enfants en situation de handicap	24
3.	Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	26
4.	Relation avec les familles	27
5.	Transport	28
6.	Objectifs généraux et pédagogiques	31

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 2 sur 57

IV. Organisation de la journée	
1. Journée type	35
2. L'accueil	38
3. Les activités	41
4. Le repas	45
V. Hygiène / santé / sécurité	
1. Dossiers médicaux et soins	47
2. Alimentation	49
3. Sécurité des enfants	50
VI. Rôle de chacun	
1. La direction l'accueil de loisirs	51
2. L'équipe d'animation	52
VII. Modalités d'évaluation	53
VIII. Relation avec les partenaires	54
IX. Emargement	57

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 3 sur 57

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 4 sur 57

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL Enfance et Animation

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts.

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 5 sur 57

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de près de 100 salariés sur l'année,
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 crèches, 1 relais Petite Enfance et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

A ce jour,

- La présidente est madame MEHLEN Josiane,
- Le directeur général est monsieur SCHROEDER Christophe.
-

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction du quotient familial des familles, ou du revenu de référence selon les activités.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 6 sur 57

La situation des deux crèches facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation : des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se situe sur le territoire, permettant aux équipes d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, parc de loisirs (terrain multi-sports, pump-track, tyrolienne, jeux pour enfants, agrès de fitness...)
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, parcours de santé, aire de jeux.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.
- Sur Chalampé : stade de football, terrain multi-activités, aire de jeux pour enfants

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale :

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 7 sur 57

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Buta chimie, Euro glas.

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement 31/12/2021, se situe à 7 889 habitants (7 522 au 31/12/2013)

Population au 1^{er} janvier

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
Population totale	1 651	996	1 376	996	2 028	842

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de :

- 62 enfants le matin,
- 398 enfants sur le temps méridien,
- 234 enfants le soir
- 131 enfants le mercredi

(DSP avec la m2A).

Pour l'année 2024/2025, jusqu'à 369 enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur quatre périscolaires et six lieux sur les temps méridiens : 55 enfants sur Niffer, 82 sur Hombourg, 96 sur Ottmarsheim et 69 sur Bantzenheim, 40 sur Chalampé et 27 sur Petit-Landau. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 8 sur 57

Le nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs extrascolaire de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers. Les objectifs de ces comités sont de permettre

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 9 sur 57

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 10 sur 57

et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 11 sur 57

- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

7. Démarche qualité

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation ont été certifiés « Quali'loisirs » de 2017 à 2023.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 12 sur 57

Cette expérience de respect d'engagements liés à une certification permet aujourd'hui aux quatre accueils de loisirs de rester sur un principe de démarche qualité, en maintenant la qualité sur les méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec les parents.

Cette démarche garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent des engagements au niveau de

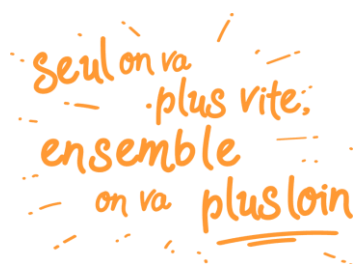
- L'accueil et la qualité relationnel
- La prévention et la sécurité
- Les projets pédagogiques et les activités
- La vie locale, l'environnement et la culture
- Les locaux
- L'équipe d'encadrement
- La relation avec les familles
- La communication

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 13 sur 57

II. Présentation du site

1. Diagnostic

Depuis 2020 les enfants ont vécu des contraintes protocolaires liées à la COVID. L'équipe pédagogique a su au cours de ces 2 années adapter les projets, l'espace pour le bien-être des enfants. Cette démarche sera poursuivie avec les adaptations qui devront être nécessaires en fonction des recommandations, tout en veillant à permettre de faire vivre ou redécouvrir aux enfants l'esprit d'entraide, de vivre ensemble, de créations collectives. Suivons le proverbe Africain :



2. Contexte

Les enfants sont accueillis durant toute l'année scolaire sur les temps d'accueil le matin avant l'école, la pause méridienne entre l'école et le soir après l'école et les mercredis en journées complètes.

Au sein d'un RPI, nous accueillons les enfants pour la pause méridienne (lundi-mardi-jeudi-vendredi) sur deux sites se situant :

- Accueil de Loisirs « les P'tites Frimousses », Rue de l'Est 68 490 BANTZENHEIM
- Allée de l'Europe 68490 CHALAMPE

Pour les autres moments d'accueil les enfants sont accueillis à BANTZENHEIM en fonction des temps scolaire ci-dessous :

<i>Horaires accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à BANTZENHEIM</i>			
<i>Lundi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Mardi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Mercredi</i>	De 07h00 à 18h30 – Accueil ½ journée départ et arrivée à 13h30		
<i>Jeudi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Vendredi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 14 sur 57

Horaires accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à CHALAMPE			
Lundi	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Mardi	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Jeudi	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Vendredi	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'agrément places disponibles est le suivant :

Périscolaire BANTZENHEIM	-6 ans	+ 6 ans	Total
<i>Matin</i>	10	14	24
<i>Pause méridienne</i>	20	49	69
<i>Soir</i>	20	28	48
<i>Mercredi</i>	24	12	36
Périscolaire CHALAMPE	33	07	40

L'accueil périscolaire « Les P'tites Frimousses » est agréé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) sous les numéros d'agrément :

Code organisateur : 068ORG0478	N° agrément périscolaire : 0680478AP000124-E01	N° agrément Mercredis : 0680478AP000224-E01
-----------------------------------	--	--

3. Historique

Le périscolaire « Les P'tites Frimousses » a été créé en 1999 pour répondre aux besoins de garde des familles de Bantzenheim et Chalampé. Le bâtiment se situe à proximité de l'ACL-MJC de Bantzenheim et de la salle des fêtes. Bantzenheim connaît une forte activité associative. Dix-neuf associations proposent des activités diverses et variées.

4. Principales missions

→ Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaires,

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 15 sur 57

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de plaisir,
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs,
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes,
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...),
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie,
- Favoriser la créativité de l'enfant.

5. Les locaux

Plan accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



Entrée



Sas d'entrée



Bureau Direction

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 16 sur 57

Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM

Salle du personnel



Le couloir



Les sanitaires enfants



Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



Salle activités des maternels



Coins aménagés des maternels



Salle de repos



Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 17 sur 57

Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



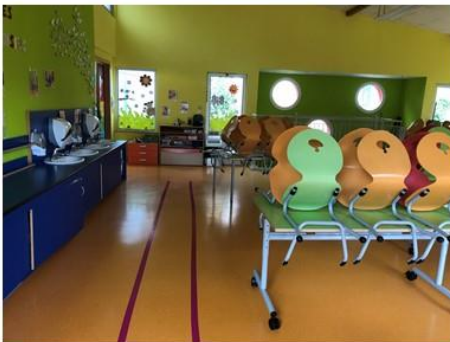
Salle activités des élémentaires



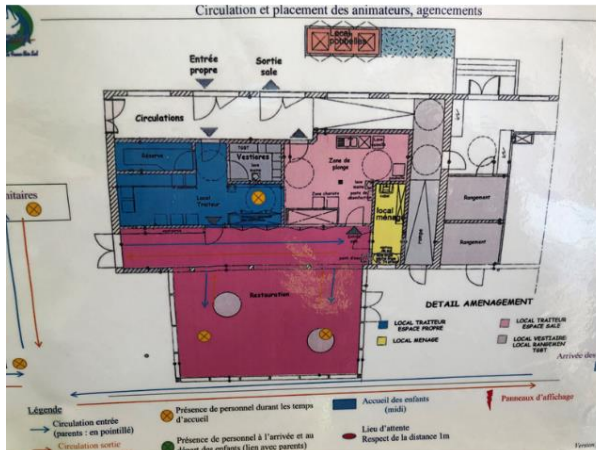
Espaces extérieurs



Office



Plan accueil de loisirs CHALAMPE



Salle d'activité et restauration



Entrée



Origine : SPLA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 18 sur 57

Plan accueil de loisirs CHALAMPE

Vestiaire



Point d'eau



Office



Sanitaires



Plan accueil de loisirs CHALAMPE



Extérieur



Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 19 sur 57

6. Le public

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles des communes de BANTZENHEIM et CHALAMPE.

7. Les moyens mis en œuvre

→ Humains

L'encadrement et la composition de l'équipe pédagogique répond aux directives du DRAJES à savoir :

Accueil périscolaire Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi 1 animateur pour 10 enfants pour les maternels 1 animateur pour 14 enfants pour les élémentaires
Accueil périscolaire Mercredi 1 animateur pour 8 enfants pour les maternels 1 animateur pour 10 enfants pour les élémentaires
50 % de l'équipe doit être qualifié 30 % de l'équipe peut être stagiaire 20 % de l'équipe peut être non-qualifié

Equipe Pédagogique			
Nom	Prénom	Fonction	Diplôme
RAMM	Florane	Directrice	BEATEP
EL BASRI	Céline	Directrice-Adjointe	En cours BAFA
ALONSO	Céline	Animatrice	BAFA
FAHNERT	Christine	Animatrice	BAFA
MARTINEZ	Manon	Animatrice	BAFA
SCHERRER	Natacha	Animatrice	BAFA
SIEGFRIED	Katia	Animatrice	BAFA
STROEBEL	Corinne	Animatrice	BAFA
THOUVENIN	Delphine	Animatrice	BAFA
WEISGERBER	Anaïs	Animatrice	BAFA
BALLARD	Charlène	Animatrice	BAFA

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 20 sur 57

BURGHARD	Anne-Marie	Animatrice	BAFA
BIEHLER	Coralie	Animatrice	En cours BAFA
GRIPACUS	Océane	Animatrice	Apprentie CAP AEPE
Maîtresses de maison			
FAHNERT	Nitiya	Maitresse de Maison	
FLAMMEN	Fany	Maitresse de Maison	
ZBYROWSKI	Annissa	Maitresse de Maison	

Tout au long de l'année le personnel complète ses compétences en participant à des formations.

Des formations SST et PSC1 sont également organisées chaque année.

Des temps de rencontre GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) sont également proposés à l'ensemble du personnel.

→ Financiers

Un budget prévisionnel est voté par les membres de la SPLEA. Il est élaboré en plusieurs lignes, qui correspondent aux différentes dépenses inhérentes au fonctionnement, aux projets...

→ Les réunions

L'équipe se réunira toutes les deux semaines (semaine paire), les mardis matin durant les temps périscolaire et tout autre moment nécessaire pour le fonctionnement. Ces moments d'échanges permettront de transmettre les points abordés lors des réunions avec le directeur de pôle mais également de la Direction Générale.

Des points récurrents sont abordés à chaque réunion et en fonction de l'actualité :

- Retour sur la réunion du pôle JAP
- Bien être des enfants
- Fonctionnement
- Planning d'activités
- Prise en compte de l'avis des enfants

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 21 sur 57

- Echange avec les parents
- Tour de table
- Points divers
- Bilans.

En fin d'année des réunions seront organisées pour préparer le nouveau Projet Pédagogique en fonction des bilans.

L'équipe se réunira également avant la rentrée scolaire pour évoquer la veille administrative mais aussi pour préparer l'accueil des enfants et les locaux.

Pour la Direction, des réunions au siège sont organisées tous les 15 jours les vendredis matin (semaine impaire) en présence du directeur de pôle et les autres Directeurs de la structure.

→ Le cadre et les règles pédagogiques

La Direction et l'équipe pédagogique sont garants du respect des règles établies au sein des structures. Lors de déplacement extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataires...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Pour les enfants :

- De se sentir en sécurité,
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

Pour l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente en fonction du projet,
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- D'affiner notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 22 sur 57

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- Déléguer à un collègue ou à la Direction la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort : vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela sera sans grande efficacité,
- Donner une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- Annoncer une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue, Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

- Savoir être patient, écouter, expliquer...
- Être responsable,
- Prendre des initiatives,
- Veiller à la sécurité.

III. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

Lors de l'accueil périscolaire nous souhaitons que l'enfant soit acteur de ce temps d'accueil, nous voulons lui permettre la possibilité de choisir ses activités, lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 23 sur 57

donnant l'occasion de faire des choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix.

Laisser l'enfant s'exprimer, lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.

Vivre pleinement ses différents temps d'accueil, plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repas, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter et partager.

2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence paru le 22 mars 2019 qui porte sur les moyens d'améliorer la qualité de nos accueils de la petite enfance (reprise pour les 3-11 ans)

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 24 sur 57

difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-différent.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous accueillons des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil périscolaire pédagogique ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils et chaque année, nous tentons de continuer à nous former à cette thématique.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoire. Dans ce cadre, une AMP (Aide Médico-Psychologique) est embauchée pour venir en aide des animateur encadrants des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 25 sur 57

formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants, et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

→ La sensibilisation de l'équipe

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

→ Communication avec les familles

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès... Moment important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

3. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

→ Visites - accueils préalables

Lors des inscriptions courant mars (de l'année qui précède la venue de l'enfant), les parents ont la possibilité de visiter la structure avec un animateur qui explique le fonctionnement de manière sommaire en précisant la possibilité de venir à la réunion de rentrée (septembre) ; entre temps, il y a les Portes ouvertes du site, événement incontournable et convivial de notre accueil.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 26 sur 57

→ Organisation spécifique en début d'année scolaires

Dans les premiers jours de rentrée scolaire, moment difficile pour les «nouveaux», les règles de vie sont explicitées par des dessins et/ou affiches créés par les plus grands ; nous lisons également le livre KOUKI (diffusé lors des inscriptions) permettant de rappeler le fonctionnement grâce à la mascotte.

→ Intégration en cours d'année

Si une inscription arrive en cours d'année (exemple octobre 2023), nous prenons un temps différent avec les parents et l'enfant pour visiter les lieux, se rencontrer et expliquer le fonctionnement de manière plus détaillée, la réunion de rentrée étant passée ; nous essayons ainsi de privilégier un accueil plus individualisé permettant à l'enfant de trouver ses marques rapidement et nous en parlons en équipe.

4. Relation avec les familles

Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre sont des objectifs majeurs pour offrir à tout à chacun en accueil serein.

- Durant l'année des moments d'échange seront proposés :
 - Rencontre des familles lors de l'inscription.
 - Réunion de rentrée pour aborder le projet pédagogique, le fonctionnement et faire visiter les locaux.
- Un animateur référent accueil rendra compte des animations faites, des projets, des retours éventuels des enseignants, du comportement de l'enfant...
- Les familles peuvent utiliser une boîte à idées pour toutes suggestions.
- L'ensemble du personnel reste à disposition des familles pour toutes demandes.
- Le projet éducatif et le projet pédagogique sont mis à disposition des parents à l'entrée. Ces documents peuvent être consultés sur place, mais peuvent être également demandés.
- La SPL Enfance et Animation s'appuie également sur l'implication des familles dans les modalités d'exercice de la coéducation. Ainsi, la place

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 27 sur 57

des parents et de la famille dans les établissements de la SPL Enfance et Animation se retrouve au sein des comités d'usagers. Ces comités d'usagers ont un rôle consultatif qui doit permettre à la SPL Enfance et Animation de prendre en compte, dans le respect des obligations légales comme dans celui de ses capacités financières, les besoins des populations. Les deux personnes siégeant actuellement au comité d'usagers pour les P'tites Frimousses sont :

Madame BIEHLER Aline

Monsieur LAPOTRE Joël

Les parents peuvent prendre contact avec ces personnes.

5. Transport

→ Déplacement à pied :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
- Les enfants se rangent deux par deux.
- Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
- L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
- Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 28 sur 57

- Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
- Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
- Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc...).

→ **Minibus :**

- Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie devra être déclarée au responsable des véhicules. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
- S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule.
- Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
- Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
- Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).
- Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
- Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.
- Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
- Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
- Aider les plus petits à monter ou à descendre.

En cas d'accident :

- Se munir du gilet de signalisation.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 29 sur 57

- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu.
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

Que doit faire la SPL le cas échéant :

- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

→ Transport prestataire :

Chaque déplacement nécessitant un moyen de transport sera effectué par une compagnie de bus. L'animateur référent du bus veillera à l'état général du véhicule. Il devra également s'assurer que tous les enfants soient bien attachés pendant le trajet.

Aucun enfant devra être placé sur les sièges à proximité des portes. Il est également important de recompter à plusieurs les enfants installés.

Une fois que toutes les vérifications d'usage seront faites et uniquement, l'animateur référent pourra ordonner le départ au chauffeur.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 30 sur 57

6. Objectifs généraux et pédagogiques

PERMETTRE A L'ENFANT DE VIVRE UN TEMPS DE LOSIRS, DE VACANCES, DE PLAISIR		
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
<p>Garantir la sécurité physique, morale et affective</p> <p>Permettre à tous les enfants de s'amuser, se reposer</p> <p>Apprendre en découvrant le monde, les autres et soi-même</p> <p>Permettre à l'enfant de développer son autonomie en lui donnant la possibilité de grandir à son rythme</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Respecter l'application des consignes de sécurité et transmettre les informations liées aux particularités du public (allergies, régime alimentaire, handicaps, PAI...) → Faire attention à ne pas mettre l'enfant dans des situations dévalorisantes → Favoriser l'intégration de chacun au sein d'un groupe et veiller à être à l'écoute des enfants → Permettre à l'enfant de se confronter et de découvrir un nouvel environnement → Donner les moyens à l'enfant de s'exprimer librement, lui permettre de donner son opinion, de s'expliquer, d'argumenter → Prendre en compte le rythme de l'enfant → Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés 	<ul style="list-style-type: none"> → L'enfant se sent-il en sécurité au sein de la structure ? → Les équipes ont-elles été bien informées des différentes spécificités pour les enfants concernés ? → Un point sur la réglementation a-t-elle eu lieu en réunion d'équipe ? → Des temps d'échanges ont-ils été proposés aux enfants ? → Le rythme des enfants a-t-il été respectés ? → Les règles de vie ont-elles été construites avec les enfants ? → Les projets et activités ont-elles été échangés avec les enfants ? → Des espaces de jeux ont-ils été aménagés ?
<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre à la disposition des animateurs la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur et faire un point au cours des réunions d'équipe → Transmettre au cours des réunions toutes les informations liées au fonctionnement et aux spécificités de la structure et du public → Mettre en place des règles de vie avec les enfants sous forme de jeux et de discussion avec les enfants → Favoriser la discussion et l'échange lors de conflits → Mettre en place un accueil adapté pour aider enfants et parents à trouver des repères dans la structure → Faire de l'accueil un lieu chaleureux, joyeux, attractif pour donner envie aux enfants d'y venir → Alternier les différents types d'activités en respectant le rythme biologique des enfants 		

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 31 sur 57

**PERMETTRE A L'ENFANT D'APPROFONDIR SES CONNAISSANCES ET DE DEVELOPPER SA CURIOSITE
DANS LES DOMAINES CULTURELS, ARTISTIQUES ET SPORTIFS**

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
<p>Acquérir de nouvelles compétences</p> <p>Amener l'enfant au cœur du monde artistique par l'écoute et la découverte</p> <p>Favoriser l'expérimentation de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Proposer des activités en intérieur et en extérieur → Mettre à disposition des jeux variés et insolites → Sensibiliser l'enfant à l'univers des jeux de société → Ne pas se donner de limites → Se donner les moyens d'aller vers de nouvelles découvertes → Manipuler, tester différents matériaux ou activités (sportives, manuelles, chant...) → Enrichir les connaissances de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> → Des activités intérieures et extérieures ont-elles été proposées aux enfants suivant la possibilité ? → Différents temps de jeux ont-ils été mis en place ? → La malle « jeux de société » a-t-elle été proposée ? → Les activités étaient (elles diversifiées : sport, activités manuelles, artistiques... ? → Les enfants ont-ils pu découvrir différentes méthodes artistiques ? → Des chants ont-ils proposés aux enfants ? → Les enfants ont-ils pu créer leurs espaces permanents et coins calmes ? → L'équipe d'animation a-t-elle offert des temps de lectures aux enfants ? → Des sorties ont-elles été organisées ? → Les enfants ont-ils appréciés la découverte du théâtre ?

Moyens :

- Aménagement des espaces adaptés au public (maternels/élémentaires)
- Création d'espaces par les enfants et permettre de créer ses propres espaces de jeux
- Diversité de choix d'activités (manuelles, sportives, artistiques...)
- Mise en place de temps autour du jeu de société
- Rituels de lectures de contes, histoires, petits temps de théâtre...sur les temps périscolaires et Mercredis
- Sorties organisées en lien avec le thème choisi
- Proposition d'ateliers sportifs
- Découverte du théâtre à travers différentes activités jusqu'à la mise en scène d'une pièce

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 32 sur 57

**FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DES BESOINS ET
DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE**

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
<p>Favoriser le bien-être sur le temps du repas : faire du repas un moment agréable, convivial et éducatif</p> <p>Eduquer au goût</p> <p>Favoriser l'autonomie individuelle et collective</p> <p>Permettre à l'enfant de découvrir ses capacités intellectuelles et physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les conditions d'accueil lors du temps du repas → Sensibiliser à l'importance de manger sainement, de manière équilibrée pour bien grandir → Rendre les enfants autonomes lors du temps du repas → Aménager des lieux pour que l'enfant soit autonome dans ses actes → Montrer aux enfants comment faire (sans faire à leur place) → Présenter la structure → Mettre en place un rythme régulier → Proposer des animations ludiques favorisant l'autonomie → Mettre en place un programme d'animation avec une diversité d'activités → Laisser faire l'enfant → Adapter les animations suivant l'âge des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> → Les enfants vivaient-ils un moment convivial lors des temps de repas ? → Des outils ont-ils été mis en place afin de rendre les enfants autonomes ? → Lors des temps d'activités, les enfants ont-ils eu la possibilité de faire seul ? → Le programme d'activités était-il diversifié ? → Les enfants ont-ils apprécié le choix d'activités proposés ? → Les animations ont-elles été adapté à l'âge de l'enfant ?

Moyens :

- Les animateurs sont à l'écoute des choix et des envies des enfants
- Aider l'enfant à « faire seul »
- Mise en place d'une cabane à histoire où chaque enfant pourra lire un livre
- Adaptation du mobilier, de l'espace pour permettre aux enfants d'agir en toute autonomie
- Autonomie des activités pendant les temps calmes et libres
- Les animateurs peuvent proposer des activités en décloisonnement pendant les temps libres
- Participation des enfants au débarrassage et nettoyages des tables
- Responsabiliser les enfants pendant les activités
- Lecture du menu quotidiennement par un enfant
- Sensibilisation aux fruits et légumes de saison à travers des histoires

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 33 sur 57

**PERMETTRE A L'ENFANT DE DEVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE, DE FAIRE DES CHOIX, DE SE
DEPASSER**

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
Mener un projet global seul ou en groupe Favoriser la participation des enfants Amener l'enfant à prendre conscience de ses actes	<ul style="list-style-type: none"> → Développer le goût de la lecture → Susciter l'envie → Ecouter et prendre en compte la parole d'autrui → Être capable de prendre la parole devant un groupe → Construire et structurer un récit → Utiliser la langue, la prise de parole dans le but de dire, de faire ressentir → Apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> → Les enfants ont-ils apprécié les temps de lecture proposés par l'équipe d'animation ? → Des temps de parole ont-ils été mis en place ? → Les enfants ont-ils apprécié de pouvoir se rendre à la médiathèque et d'avoir un temps en autonomie ?

Moyens :

- Séances de lecture à la médiathèque de Bantzenheim pour les maternels sur un thème choisi
- Temps à la médiathèque avec les élémentaires avec temps d'échanges
- Prêt de livres effectués par les enfants
- Lecture de contes et histoires sur les temps méridiens
- Mise en scène d'histoires, pièces de théâtre...par les équipes et par les enfants
- Mise en place sur le temps méridien sur les sites respectifs d'une table calme avec un outil Snoezelen

OUVRIR L'ENFANT A SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET L'ENCOURAGER A SON RESPECT

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
Favoriser la découverte du milieu naturel, faune et flore Contribuer à la formation de citoyens éco-responsables	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser l'enfant au recyclage → Sensibiliser l'enfant au gaspillage → Favoriser la découverte de la faune et la flore en milieu proche → Sensibiliser l'enfant au cycle des saisons 	<ul style="list-style-type: none"> → Des activités en lien avec l'environnement naturel ont-elles été mis en place ? → Des jeux de société ont-ils été créés par les enfants ? → Les enfants ont-ils sensibilisé aux saisons ?

Moyens :

- Activités manuelles avec objets recyclés
- Eviter la surconsommation des papiers essuie-mains
- Consommation raisonnée de l'eau et des aliments

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 34 sur 57

- Consommation raisonnée de l'énergie : penser à éteindre les lumières
- Balades et observations de l'environnement proche
- Activités jardinage et aménagement d'espaces de jeux extérieurs
- Réalisation de jeux de société et extérieurs à base de matériaux recyclés
- Proposition d'activités et ateliers autour de la météo et des saisons

Ces objectifs seront déclinés avec pour thématique : « **Aux portes du temps** » sur les différents temps d'accueil des enfants (périscolaire/Mercredis).

Le but de l'accueil de loisirs est de donner les moyens nécessaires à l'enfant pour être acteur de sa propre vie et pour devenir le citoyen de demain, riche de valeurs. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs, c'est respecter son individualité, son rythme, ses besoins et ainsi lui permettre de grandir en développant son autonomie.

« Les portes du temps » permettront aux équipes de faire traverser les enfants à travers différentes périodes de l'Histoire et proposer des activités diverses et variées en lien et ainsi faire découvrir une façon de vivre, de manger, de parler...

Mais les enfants participeront à des temps autour des saisons, d'une rencontre, d'une histoire..., développer des connaissances, un imaginaire et créer de leurs propres mains des jeux, créations artistiques, pièces de théâtre et autres activités proposées par l'équipe.

En amont, l'équipe organise et prépare ses journées. Elle veille à proposer des animations variées, adaptées, ludiques et éducatives.

Différents types d'activités sont proposées aux enfants : grands jeux, activités manuelles, initiations physiques et sportive

IV. Organisation de la journée

1. Journée type

ACCUEIL Périscolaire		
Accueil Matin <i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	07h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur et/ou à l'extérieur, de nombreux jeux individuels ou collectifs sont à disposition, des espaces aménagés peuvent être utilisés par les enfants. Rangement,
	07h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passage aux toilettes + habillage
	07h40	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel
	07h45	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Départ pour l'école de Bantzenheim et Chalampé
	07h50	

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 35 sur 57

	08h00	▪ Accompagnement des enfants de Bantzenheim, scolarisés à Chalampé pour le trajet Bus RPI
	08H05	▪ Accompagnement des enfants scolarisés à Bantzenheim venant de Chalampé par le Bus RPI Départ bus RPI pour les enfants scolarisés à Chalampé
Pause méridienne <i>Accueil à BANTZENHEIM</i>	Enfants scolarisés à BANTZENHEIM	
	11h30	▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires
	11h35	▪ Appel
	11h40	▪ Départ pour l'accueil périscolaire
	11h50	▪ Déshabillage et passage aux toilettes
	12h00	▪ Prise du repas + « Exprime-toi »
	12h45	▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur
	13h05	▪ Habillage et passage aux toilettes
	13h10	▪ Appel
	13h15	▪ Départ pour l'école
	Enfants scolarisés à CHALAMPE venant durant la pause méridienne à Bantzenheim	
	11h45	▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires
	11h50	▪ Appel
	11h55	▪ Départ transport bus RPI Chalampé==>Bantzenheim
	12h10	▪ Arrivée périscolaire de Bantzenheim
	12h15	▪ Déshabillage et passage aux toilettes
	12h20	▪ Prise du repas + « Exprime toi »
	12h45	▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur
	13h05	▪ Habillage et passage aux toilettes
	13h10	▪ Appel
	13h15	▪ Départ pour trajet en bus RPI
	13h30	▪ Départ trajet Bantzenheim==>Chalampé
	13h40	▪ Accompagnement des enfants dans les écoles de Chalampé
Pause méridienne <i>Accueil à CHALAMPE</i>	Enfants scolarisés à CHALAMPE	
	11h45	▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires
	11h50	▪ Appel
	11h55	▪ Départ pour l'accueil périscolaire (trajet à pied uniquement pour les maternels) + élémentaires activités à l'extérieur et/ou intérieur
	12h05	▪ Déshabillage et passage aux toilettes
	12h15	▪ Prise du repas + « Exprime-toi »
	12h50	▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur
	13h10	▪ Habillage et passage aux toilettes
	13h20	▪ Appel
	13h30	▪ Départ pour l'école
Accueil Soir <i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	Enfants scolarisés à BANTZENHEIM	
	16h00	▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires
	16h05	▪ Appel
	16h10	▪ Départ pour l'accueil périscolaire
	16h20	▪ Déshabillage et passage aux toilettes
	16h30	▪ Prise du goûter
	17h00	▪ Départ échelonné des enfants Démarrage des activités et mises en place des projets
	18h15	▪ Rangement
	18h30	▪ Fin de l'accueil

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 36 sur 57

Enfants scolarisés à CHALAMPE	
16h15	▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires
16h20	▪ Appel
16h25	▪ Départ pour l'accueil périscolaire, uniquement pour les enfants maternels
16h30	▪ Départ trajet bus RPI Chalampé==>Bantzenheim
16h45	▪ Arrivée à l'accueil périscolaire Déshabillage et passage aux toilettes
16h55	▪ Prise du goûter et départ échelonné
17h20	▪ Démarrage des activités et mises en place des projets
18h15	▪ Rangement
18h30	▪ Fin de l'accueil

ACCUEIL Mercredis		
<i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	07h00	▪ Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur et/ou à l'extérieur, de nombreux jeux individuels ou collectifs sont à disposition, des espaces aménagés peuvent être utilisés par les enfants. Rangement,
	08h40	▪ Passage aux toilettes + habillage
	08h00	▪ Appel
	09h00	▪ Collation
	09h30	▪ Démarrage des activités et mis en place des projets
	11h00	▪ Temps calme et libre
	11h20	▪ Rangement
	11h30	▪ Passage aux toilettes
	11h50	▪ Repas pris en commun
	12h00	▪ Temps calme, lecture, détente et sieste pour les plus petits avec un
	13h00	réveil échelonné en respectant le rythme de l'enfant ▪ Rangement
	13h40	▪ Passage aux toilettes
	13h50	▪ Appel
	14h00	▪ Démarrage des activités projets
	14h05	▪ Rangement
	15h40	▪ Passage aux toilettes
	15h50	▪ Prise du goûter en commun
	16h00	▪ Bilan de la journée avec les enfants + « Exprime-toi »
	16h30	▪ Départ échelonné de enfants
	16h45	Activités à l'intérieur et/ou extérieur, projets individualisés ▪ Rangement
	18h15	▪ Fin de l'accueil
18h30		

Les journées types peuvent être modifiées, adaptées en fonction du calendrier, évènement. Elles font parties intégrantes du projet.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 37 sur 57

2. L'accueil

→ Accueil du matin

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et seront répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur proposera des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin et le coloriage. Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dinette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra profiter également d'un espace vert.

→ La pause méridienne

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.

Il faut bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».

L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation...

Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.

L'après-repas est avant tout un temps de détente et de libre épanouissement.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.
- Les enfants soient accompagnés à chaque table par un animateur.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :

- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 38 sur 57

- Goûte aux aliments qu'il ne connaît pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :

- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant leur retour en classe.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Dans tous les cas, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.

Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.

Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.

Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat lors des repas. Il n'y aura aucune obligation.

Afin de rendre plus attractif le moment du repas, des animations à thème seront proposées. Ces moments festifs illustreront principalement les périodes de Carnaval, St Valentin, Pâques, la semaine du goût, Noël et la nouvelle année.

Les enfants seront impliqués sur la base du volontariat.

Les animatrices passent à chaque table afin de servir les enfants.

Une attention particulière est portée afin de vérifier que chaque enfant soit servi en quantité suffisante et goûte à tous les aliments. A la fin du repas, les enfants desservent leur table dans des paniers de lavage et un responsable de table lave sa table.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 39 sur 57

→ Temps calme et repos

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun

Groupe des maternels :

Le temps de repos et de sommeil dont chaque enfant a besoin est variable d'un enfant à un autre, nous cherchons à mettre en place des solutions qui tiennent compte de ces différents besoins.

Après le repas, un coin calme dédié au repos est aménagé, réunissant les conditions de repos adéquates : attention relâchée, allongé confortablement, sans chaussures, couverture à disposition.

Les enfants profitent d'un temps de lecture des animatrices ou restent au calme selon leur besoin (écouter un conte, regarder un livre...)

Groupe des élémentaires :

Pour ce groupe, le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture, dessin...le tout dans le calme.

→ Accueil du soir et après-midi

Les enfants prendront le goûter. Une attention particulière sera faite tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire des enfants. Notamment à travers les goûters que nous leur proposerons. Nous privilégierons le pain accompagné de fromage ou chocolat, ainsi que les céréales, les compotes ou les fruits. L'enfant pourra choisir ce qu'il souhaite.

Puis, mise en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.

Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 40 sur 57

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations de la journée. Pour cela, nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeu.

Comme à l'accueil du matin, les enfants pourront dès que le temps le permettra profiter d'un espace vert.

Organisation interne concernant l'accueil	
<i>Faire respecter les horaires d'accueil par les familles et les enseignants</i>	Il est important de veiller et rappeler aux familles de respecter les horaires, car un retard peut mettre à défaut l'organisation. Ex : accueil du matin, une arrivée après 07h40 met en difficulté, la prise en charge pour l'accompagnement des enfants à l'école.
<i>Prise en charge des enfants durant le déplacement</i>	Aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe hors de la structure périscolaire. Si le parent est en retard, il devra lui-même accompagner son enfant à l'école ou à la structure.

3. Les activités

→ Activités libres

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun.

Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.

Pour cela aménagement de différents coins comme : un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 41 sur 57

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace vert. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.

→ Activités improvisées

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.

Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur.

→ Activités dirigées

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 42 sur 57

fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.

Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
- Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités en fonction de leurs compétences pour une transmission.
- Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.

Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Les activités dirigées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.

Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.

→ Grands jeux

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.

Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 43 sur 57

Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment de détente tous ensemble. Cela favorise l'échange et la solidarité entre les enfants également le mixage des équipes.

→ Mobilisation en fonction de la vie associative des communes

Participation aux manifestations locales organisées sur les communes. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations...

Ainsi les enfants pourront participer aux traditionnelles fêtes de village : fêtes des rues, carnaval...

ECO-RESPONSABILITE

Pour les actions, projets, vie en collectivité menés durant les accueils une attention et sensibilisation sera faite auprès des enfants concernant l'éco-responsabilité.

- **Ne rien jeter par terre,**
- **Couper l'eau du robinet pour ne pas laisser couler inutilement,**
- **Eteindre la lumière lorsqu'on sort d'une pièce,**
- **Ne pas gâcher le papier pour colorier,**
- **Recyclage des objets du quotidien pour réaliser les activités manuelles ou autres,**
- **Trier les déchets,**
- **Limiter le gaspillage de nourriture.**

Mise en place déjà existante :

- Mise en place de cartons dans les différentes salles d'activités pour réaliser le tri des papiers, plastiques, cartons...
- Utilisation de papier, feuilles donner par les familles.
- Stockage de toutes sortes de matériaux de récupération à la cave pour réaliser des projets.
- Utilisation de l'eau du robinet servie aux enfants.
- Lors des repas, il est demandé aux enfants s'ils aiment ou pas le repas. Dans le cas négatif nous les invitons à goûter en servant une petite quantité,
- Respect de l'environnement extérieur, locaux, du matériel mis à la disposition des enfants

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 44 sur 57

4. Le repas

La pause méridienne et la prise des repas sont une animation à part de construction de l'enfant, ce moment n'est pas seulement un moment de garde mais de découverte, d'apprentissage, de dégustation par la prise de repas variés. Notre partenaire pour les repas est le traiteur « API » en liaison froide.

Les attentions recherchées :

- Faire découvrir des **saveurs**,
- Faire le plein de **vitamines**,
- **Respecter les aliments**,
- Développer **l'éveil gustatif**,
- **Prendre le temps** de déguster,
- **Partager**,
- Être à **l'écoute** de chacun,
- **Respecter le rythme** de chacun.
- Travailler en partenariat avec nos fournisseurs,
- Créer un espace spécifique et convivial,
- Créer des moments festifs,
- Proposer des animations autour du repas,
- Participation active de l'équipe pédagogique lors de la prise des repas.

Mise en place d'une approche éducative, afin d'expliquer aux enfants que chaque aliment a son importance pour le bon fonctionnement du corps. Cette approche pourra se faire sous forme de panneaux d'information, de jeux, de supports vidéo ou autres. L'équipe pourra proposer durant l'année des animations sous la forme qu'ils le souhaitent. Des moments festifs seront également organisés (prendre le repas comme dans un vrai restaurant, organiser un repas de festif...).

Notre approche :

- Veillez à ce que tous les enfants aient au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas. En effet les aliments ont une importance capitale pour le développement physique et mental, une carence ou un

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 45 sur 57

déséquilibre alimentaire peut être néfaste sur la capacité d'apprentissage des enfants.

- Eviter les stéréotypes (aspect du repas). Les animateurs feront comprendre aux enfants qu'il ne faut pas juger les aliments par rapport à leur aspect mais suivant leurs saveurs, en les goûtant. Faire goûter à l'enfant, un aliment qu'il n'a pas l'habitude de manger, lui permettra peut-être de l'apprécier.
- Respecter le rythme de chacun afin de permettre à chaque enfant d'apprécier ce moment de la journée.
- Faire respecter les aliments passe par de petites règles toutes simples :
 - Le pain = un complément alimentaire,
 - Goûter à chaque aliment, même en petite quantité,
 - Ne pas jouer avec la nourriture,
 - Ne pas « dégoûter » ses camarades de table,
 - Eviter le gaspillage.
- Être toujours à l'écoute des enfants, afin de répondre au mieux à leurs attentes ou réticences. Etablir un dialogue avec les enfants et parents afin de pouvoir rassurer tout le monde et informer.
- L'équipe pédagogique participera régulièrement à des commissions des menus proposées par notre fournisseur Afin de transmettre les retours du terrain, les difficultés rencontrées, les attentes des enfants et participer à l'élaboration des menus.

Missions	A la charge de :	Description
Livraison des repas	Livreur de la société « Les petites papilles »	Le livreur dépose les repas dans la matinée, il a sous sa responsabilité lors de la livraison de : prendre la température, mettre les aliments dans le réfrigérateur, et de déposer les feuilles de livraison.
Remise à température des repas	Maitresses de maison	Remise à température des aliments en veillant à respecter les protocoles HACCP
Préparation des tables		Mise en place des couverts
Préparation des plats et service		Avant la distribution aux enfants des repas prise de la température. Après vérification, les plats sont amenés pour le service.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 46 sur 57

V. Hygiène / santé / sécurité

1. Dossiers médicaux et soins

Réfèrent Assistant sanitaire PAI	Céline EL BASSRI En son absence la mission est assurée par l'équipe de direction
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la remise, pour chaque enfant, des renseignements médicaux nécessaires, ▪ Informer le personnel encadrant des éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires, ▪ Se tenir informé du protocole établi pour chaque enfant en situation de handicap, ▪ Identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments, ▪ S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant, ▪ Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins à donner, ▪ Ne pas donner de médicaments sans avis médical

Réfèrent Infirmierie	Delphine THOUVENIN En son absence la mission est assurée par l'équipe de direction
Rôle	<p>Tenir à jour les trousse de premiers secours enfants (placard infirmerie)</p> <p>Et salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que le registre de soins soit renseignés (placard infirmerie)

→ « Bobologie »

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués.

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Réfèrent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 47 sur 57

En cas de l'absence de l'assistante sanitaire et blessures sans gravité Chaque membre de l'équipe, étant formé PSC1 est en capacité d'administrer les premiers soins	
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> ▪Aucune administration sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires ▪Vérifier les informations médicales affichés (PB : placard infirmerie, placard salle d"activité élémentaires, cuisine / PCH : cuisine + placard salle) ▪Reporter les informations les informations dans le registre de soins, (placard infirmerie)

→ Appel SAMU

Pour les plaies graves, l'équipe est en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

→ Trousses de secours

Trousses de secours Enfants Emplacement	Les trousses de secours pour les enfants se trouvent directement dans les sacs à dos utilisés quotidiennement lors de l'accueil périscolaire pour les déplacements écoles. A charge à l'équipe d'animation de s'assurer de la présence d'une trousse dans le sac à dos lors des déplacements.
Trousse de secours Personnel Emplacement	Sur chacun des sites, Bantzenheim-Chalampé, une trousse à destination du personnel est mise à disposition. Bantzenheim : placard infirmerie Chalampé : placard salle de restauration

→ Administration traitement médical

Si les enfants ont des médicaments ou un traitement en cours, **il faut impérativement une ordonnance**. Pour tout autre médicament sans ordonnance nous ne pouvons pas administrer le traitement.

Lorsqu'un soin est donné, il faut le signaler au responsable sanitaire et remplir le cahier de soins (placard infirmerie).

→ Déclaration administrative en cas d'accident et incident

- Déclaration incidente au siège de la SPLEA
- Déclaration DRAJES ==> formulaire e déclaration d'évènements grave

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 48 sur 57

2. Alimentation

Missions	A la charge de :	Description		
Consommation des repas et goûters	Maitresses de maison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le plan de nettoyage qui est affiché dans chaque salle de la structure. ▪ Prendre un échantillon des plats consommés API et les conserver dans les réfrigérateurs une semaine. Sans oublier d'indiquer la date. ▪ Tenues vestimentaires réglementaires 		
	Equipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traçabilité des goûters distribués en concevant la composition, numéro de lots, dlc, Ces informations seront archivées dans le cahier « traçabilité alimentaire » 		
Ateliers culinaires	Equipe pédagogique	<p>L'atelier culinaires est un moment pour apprendre et identifier les bons réflexes d'hygiène tout en s'amusant.</p> <p>IMPERATIF avant chaque atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants ainsi que les animateurs doivent être en bonne santé, sinon risque de contamination par des germes infectieux (plaies, infections respiratoires ou intestinales...) est accru. Les enfants malades ne peuvent être acceptés à l'atelier et/ou l'animateur malade devra reporter son activité. <p>Mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les personnes participant à l'activité doivent bien se laver les mains avant, pendant et à la fin de l'activité ▪ Les surfaces et le matériel utilisés pour l'activité sont nettoyés en fonction du plan de nettoyage, ▪ Les enfants doivent porter un tablier, charlotte et des gants, ▪ L'achats des matières premières sont faits très peu de temps avant l'atelier et transportés en respectant la chaîne du froid, ▪ Chaque produit est stocké dans les conditions requises, ▪ La traçabilité des produits doit être renseignée dans le cahier, ▪ Les dates DLC et DLUO des denrées sont vérifiées avant chaque atelier, ▪ L'état des produits (aspect, couleur, odeur), des emballages et leur état de propreté doivent être contrôlés. 		
Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Réfèrent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 49 sur 57



		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions requises. ▪ Conserver un échantillon durant une semaine dans le réfrigérateur. ▪ Tenues vestimentaires réglementaires
--	--	---

3. Sécurité des enfants



→ Exercices - prévention

Chaque année, sur les équipements de Bantzenheim et de Chalampé, des exercices de sécurité sont mis en place, afin que l'équipe et les enfants sachent quoi faire en cas d'incident.

Ces exercices sont programmés par le référent sécurité de la SPLE.

En cas de départ de feu		
1- Donner l'alarme par déclenchement manuel Ou en appelant : 18		
2- Sur un départ de feu, si la personne s'en sent capable et a reçu une formation adéquate, utiliser les moyens de lutte contre l'incendie		
3- Evacuer : <ul style="list-style-type: none"> - Fermer les portes et fenêtres - Accorder une attention particulière aux personnes handicapées ou blessées. - Suivre les consignes des responsables d'évacuation : <p>Guide file = guide les personnes vers la sortie</p> <p>Serre file = s'assure que personne ne reste dans les locaux et ferme la marche</p>		
BANTZENHEIM		
<i>Matin</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Soir</i>
Guide file	Guide file	Guide file
Personne qui fait la liste	Corinne + Christine <i>En cas d'absence</i> : Coralie + Delphine	Personne qui fait la liste
Serre file	Serre file	Serre file
2 ^{ème} encadrant présent	Florane/Céline <i>En cas d'absence</i> : Anaïs	Florane/Céline <i>En cas d'absence</i> : encadrant élémentaires qui termine à 18h30

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 50 sur 57

CHALAMPE
<i>Pause méridienne</i>
Guide file Charlène / Anne-Marie <i>En cas d'absence : Céline</i>
Serre file Céline <i>En cas d'absence : Natacha</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Se diriger vers les sorties de secours en suivant la signalisation  - Utiliser les escaliers et non pas les ascenseurs - Rejoindre le point de rassemblement rapidement  <p style="text-align: center;">BANTZENHEIM : devant la fontaine CHALAMPE : city stade école élémentaire</p>

→ Taux d'encadrement

Respect des taux d'encadrement en application de la réglementation de la DRAJES.

→ Suivi des protocoles

- Déplacements, à pied, vélo, transport minibus, autocar...
- Encadrement des activités physique et sportives,
- Suivi sanitaire

→ Suspicion de maltraitance

- Procédure suspicion de maltraitance
- Fiche recueil d'information préoccupante (FRIP)

VI. Rôle de chacun

1. Le Direction

- Responsable de la mise en place du projet de l'association,
- Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,

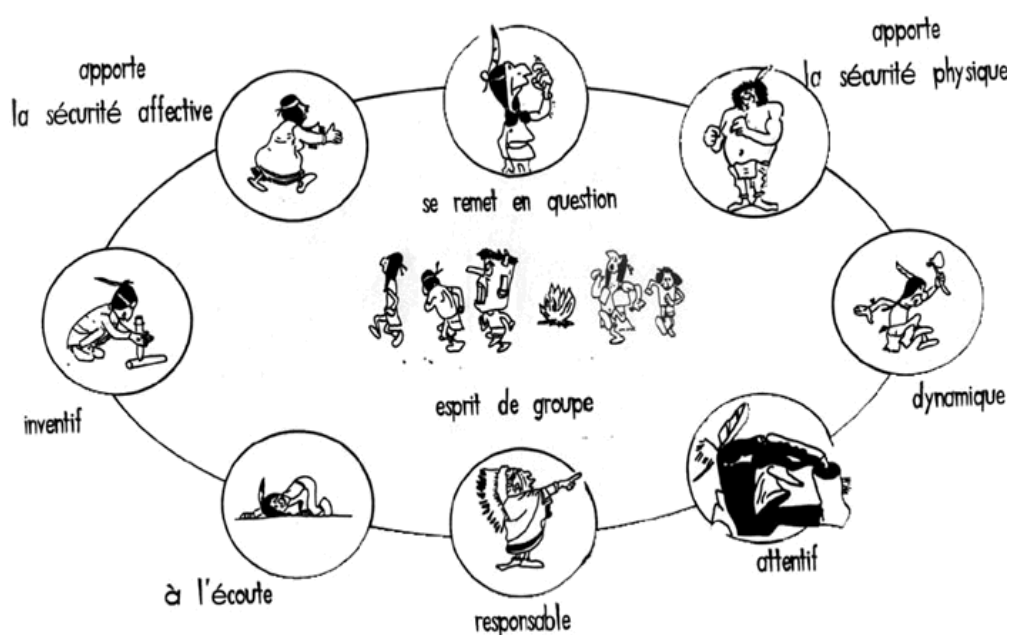
Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 51 sur 57

- Lien avec le conseil d'administration,
- Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité...),
- Gestion administrative et financière de l'association,
- Gestion du personnel / management / formation,
- Coordination des activités,
- Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- Encadrement et gestion des animateurs.

2. L'équipe d'animation

- Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Construire une relation de qualité avec les mineurs, avec l'extérieur (parents, professeur des écoles, ...),
- Lien avec la directrice,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
- Respect de la courbe d'activité,
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Encadrement d'un groupe,
- Restitution / fiche action, bilan.

En conclusion : l'animateur =



Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 52 sur 57

VII. Modalités d'évaluation

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour de cinq critères principaux :

- La pertinence
- L'efficacité
- L'efficience
- L'impact
- La durabilité

→ La pertinence

Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence concerne la valeur ajoutée du projet. Sa mise en œuvre est-elle motivée ?

La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels. La pertinence concerne l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation.

→ L'efficacité

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

→ L'efficience

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser l'atteinte des objectifs : coût financier, humain et organisationnel.

Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 53 sur 57

→ L'impact

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme. C'est la relation entre le but et les objectifs globaux du projet. Il mesure si les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région, son ensemble.

→ La durabilité

La durabilité vise à savoir si les effets du programme perdureront dans le temps. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsqu'il y a une opportunité de reproduire ou généraliser le programme à plus grande échelle.

→ Moyens

Les réunions :

- Réunions de l'équipe éducative tous les mardis matin : lieu d'échange permanent au sein de l'équipe d'animation qui permet de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.
- Réunions pôle JAP
- Réunions analyse de la pratique une fois par mois (GAPP).

VIII. Relation avec les partenaires

Tout au long de l'année nous développons au maximum le partenariat avec les instances qui nous sollicitent ou que nous sollicitons.

Cette année nos partenaires sont :

- L'EHPAD Les Molènes de Bantzenheim
- La ludothèque de Bantzenheim
- La médiathèque de Bantzenheim
- L'association Festivités et Tradition de Bantzenheim

Et toute l'année :

- **Mulhouse Alsace Agglomération**

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 54 sur 57

M2A délègue par procédure l'organisation des services périscolaires sur nos sites. Elle fixe les orientations politiques et institutionnelles du secteur. Nous nous devons d'être transparents, et pour ce faire nous nous engageons à répondre le plus rapidement possible à toute demande.

A l'avenir, nous souhaitons également développer davantage de projets communs avec d'autres périscolaires M2A.

Les écoles, les crèches, les relais d'assistante maternelle

Avec notre opération péri-ouvert, nous accueillons tous les ans en nos locaux de Bantzenheim, les crèches et les assistantes maternelle. Cette journée de découverte permet de découvrir les locaux, projets pédagogiques expliqués, un contact très intéressant où le temps permet des échanges et de mieux connaître les animateurs, personnel administratif avec l'enfant au cœur du projet.

- **Les familles**

L'échange avec les familles est quotidien en périscolaire. Tous les soirs, les parents trouvent écho à leurs interrogations et inquiétudes.

Les fêtes sont un outil d'échange avec l'ensemble des familles périscolaire
Convivialité, disponibilité et écoute sont requises et toutes les questions sont prises en compte et analysées.

- **Les institutions**

→ DRAJES : Agrément périscolaire

L'agrément est déposé et obtenu au mois de juin pour l'année scolaire à venir.
L'effectif nominatif de toute personne en contact (animateur) avec les enfants est déclaré à temps.

La fiche complémentaire est mise à jour avant le démarrage de la saison à venir, au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil.

Cela permet un contrôle des effectifs et du taux d'encadrement.

→ CAF

Nous signons avec la CAF une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service.

Ces fiches signalétiques sont dûment remplies et transmis chaque trimestre à la CAF.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 55 sur 57

→ Les services vétérinaires

Ils accordent, après visite, l'autorisation d'ouverture du restaurant périscolaire.

→ Commission de sécurité

La commission de sécurité habilite avant ouverture l'association à fonctionner en toute sécurité dans les différents locaux.

→ PMI

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 56 sur 57

IX. Emargement

Nom	Prénom	Signature
RAMM	Florane	
EL BASRI	Céline	
ALONSO	Céline	
FAHNERT	Christine	
MARTINEZ	Manon	
SCHERER	Natacha	
SIEGFRIED	Katia	
STROEBEL	Corinne	
THOUVENIN	Delphine	
WEISGERBER	Anaïs	
BALLARD	Charlène	
BURGHARD	Anne-Marie	
BIEHLER	Coralie	
GRIPACUS	Océane	
FAHNERT	Nittiya	
FLAMMEN	Fany	
ZBYROWSKI	Annissa	

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 57 sur 57